

Québec, le 10 juin 2016

Madame Diane Jean
Présidente
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Madame la Présidente,

La Politique énergétique 2030 : *L'énergie des Québécois – Source de croissance*, rendue publique le 7 avril 2016, propose d'introduire plus de souplesse et de proactivité dans la fixation des tarifs prévue dans la Loi sur la Régie de l'énergie (chapitre R-6.01). À titre de ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, il m'importe que cette politique se déploie et se traduise rapidement par des actions concrètes de manière à améliorer la situation des consommateurs d'électricité et de gaz naturel.

La Politique énergétique 2030 prévoit que la Régie de l'énergie (Régie) devra produire un avis proposant des solutions tarifaires qui s'inspirent des meilleures pratiques des autres États et territoires et qui visent, notamment une simplification des options offertes aux clients.

En conséquence, je demande à la Régie, en vertu de l'article 42 de sa loi constitutive, un avis sur des mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires actuelles. Cet avis pourra examiner toutes les avenues et comprendre, au besoin, des constats relatifs à la Loi sur la Régie de l'énergie, aux contraintes d'interfinancement, à l'ouverture du marché de détail de l'électricité à la concurrence et au développement de la filière du gaz naturel renouvelable. Comme le souligne la politique, le gouvernement s'engage à apporter plusieurs modifications substantielles à la Loi sur la Régie de l'énergie qui viseront entre autres à élargir ses pouvoirs et à simplifier les processus.

Cet avis devra notamment prendre en compte le fait que, depuis quelques années, des indicateurs d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution montrent une détérioration notable des comptes à recevoir auprès des ménages québécois ainsi que du nombre d'ententes de paiement pour les clients à faible revenu. L'avis devra aussi prendre en considération que, malgré une position concurrentielle enviable, un

... verso

certain effritement de la compétitivité des tarifs d'électricité est constaté, lequel risque de miner la compétitivité de certains secteurs industriels québécois, particulièrement ceux soumis à la concurrence internationale. Puis, cet avis devra également proposer des solutions pour les industries ayant des besoins particuliers, notamment la serriculture et les stations de ski.

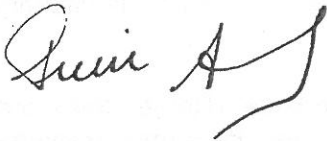
Je souhaite que la réalisation de cet avis s'appuie sur un balisage par des experts que la Régie retiendra et sur des pistes que celle-ci soumettra à la consultation publique.

Les travaux requis par ce mandat devront être faits dans un souci d'efficacité et aux meilleurs coûts possibles, en utilisant, notamment les renseignements dont la Régie dispose déjà.

L'avis de la Régie devra m'être transmis en temps opportun afin que des améliorations soient mises en œuvre pour l'année tarifaire 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



PIERRE ARCAND